

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>CONSEIL MUNICIPAL</p>	<p>Délibération n° 2023.03.07 Du 28 mars 2023</p>
<p>DEPARTEMENT DES YVELINES</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 22 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.</p>	
<p>VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>  <p>La Celle Saint-Cloud</p>	<p>Objet : Autorisation donnée à CITALLIOS de déposer un permis de démolir</p> <div data-bbox="967 412 1437 524" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20230328-DEL2023-03-07-DE Date de télétransmission : 03/04/2023 Date de réception préfecture : 03/04/2023</p> </div>	
<p>SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS</p>	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'urbanisme,</p>	
<p>EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 29 POUVOIRS : 6 VOTANTS : 35</p>	<p>Vu le projet Cœur de Ville, Vu la délibération du Conseil municipal n°2020.04.10 du 5 octobre 2020 attribuant à l'aménageur CITALLIOS une concession d'aménagement pour le projet Cœur de Ville et autorisant la signature du traité de concession d'aménagement afférant,</p>	
<p>POUR : 35 CONTRE : ABSTENTIONS :</p>	<p>Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement – Bâtiments – Transports réunie le 21 mars 2023, Considérant la nécessité de réaliser certains travaux préparatoires sur l'emprise du Cœur de Ville dont les terrains n'ont pas encore été cédés à l'aménageur et sont toujours la propriété de la Ville, Considérant la nécessité de démolir le bâtiment R+1 situé à l'angle des avenues Gustave Mesureur et Charles de Gaulle (futur lot F),</p>	
<p>PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p> <p><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Richard LEJEUNE</p> <p><u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON</p>	<p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,</p> <p>DECIDE :</p> <p>D'autoriser l'aménageur CITALLIOS à déposer un permis de démolir en mairie, pour le bâtiment R+1 situé à l'angle des avenues Gustave Mesureur et Charles de Gaulle.</p> <div data-bbox="547 1422 906 1671" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 03/04/23 et de sa publication le 04/04/23</p> <p>Le Maire par délégation  Aude BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale et Relations aux Citoyens</p> </div> <div data-bbox="1098 1429 1492 1617" style="text-align: right;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> </div> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	
<p>ABSENTS EXCUSES : ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : DOMINIQUE PAGES A SOPHIE TRINIAC Naïma CONTE EL ALAMI A ANNE SOPHIE MARADEIX Bruno-Olivier BAYLE A JEAN-CHRISTIAN SCHNELL</p>		

LAURENT DUFOUR A PIERRE SOUDRY JULIETTE DECAUDIN A Sylvie d'ESTÈVE Carmen OJEDA-COLLET A JEAN- FRANÇOIS BARATON	
--	--